CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E120077** **VALABLE JUSQU'AU** **07/03/2027**

ÉDITÉ LE 09/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/09/2010

Raison sociale : GRAF SERVICES PLUS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 06/01/2025

Capital : 50 000

17 RUE EDOUARD BRANLY
68000 COLMAR

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 2010B687

Siret : 525 133 641 00015

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 42 01709

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4867005004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4867005004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 03 89 21 06 40 **Fax :** 03 89 41 11 59

Portable :

Responsabilité légale :
H.S.F. (892 681 784) / STIHLE YVES PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.stihle.fr

E-mail : christine.ruckebusch@stihle.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 972 573 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante)	16	19/09/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	16	19/09/2022
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/02/2026 09:49

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E120077** **VALABLE JUSQU'AU** **07/03/2027**

ÉDITÉ LE **09/02/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/09/2010
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 06/01/2025
Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 2010B687

Siret : **525 133 641 00015**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 42 01709
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4867005004
Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4867005004
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : **GRAF SERVICES PLUS**

17 RUE EDOUARD BRANLY
68000 COLMAR

Téléphone : 03 89 21 06 40 **Fax :** 03 89 41 11 59
Portable :

Site Internet : http://www.stihle.fr
E-mail : christine.ruckebusch@stihle.fr

Responsabilité légale :
H.S.F. (892 681 784) / STIHLE YVES PRÉSIDENT

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/02/2026 09:49

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.